



## CONSEIL DE DEVELOPPEMENT DE L'ALSACE DU NORD

Avis sur le Projet de Territoire Horizon 2035  
de la Communauté d'agglomération de Haguenau

JUIN 2021



|  |      |
|--|------|
| Préambule  | p.3  |
| La saisine                                       | p.4  |
| Le projet de territoire -Horizon 2035- de la CAH | p.6  |
| Observations générales                           | p.9  |
| Observations particulières par axe               | p.10 |
| Suivi et évaluation du projet de territoire      | p.15 |

### **Le Conseil de développement de l'Alsace du Nord**

Installé en janvier 2020, le Conseil de développement de l'Alsace du Nord est l'instance de consultation citoyenne du PETR de l'Alsace du Nord. Selon les termes de la loi, le conseil de développement réunit des habitants, des personnalités qualifiées issues des milieux économiques, sociaux, environnementaux, culturels et éducatifs, en tenant compte des obligations de parité hommes-femmes et de reflet de la population du territoire dans ses différentes tranches d'âges. Il est composé de 58 membres bénévoles engagés pour 6 ans et renouvelés après chaque élection locale.

### **Un Conseil de développement commun**

Fruit d'une volonté politique commune, le Conseil de développement présente la particularité d'être mutualisé à l'échelle des 6 communautés membres du PETR de l'Alsace du Nord : Agglomération de Haguenau, Pays de Niederbronn-les-Bains, Pays de Wissembourg, Outre-Forêt, Basse-Zorn et Sauer-Pechelbronn.

### **Le collège territorial de la Communauté d'agglomération de Haguenau**

Le Conseil de développement de l'Alsace du Nord tient lieu également de Conseil de développement de la Communauté d'Agglomération de Haguenau, une instance obligatoire dans les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre à compter du seuil de 50 000 habitants. Un collège de membres issus exclusivement du territoire de la Communauté d'agglomération de Haguenau s'exprime sur des sujets relevant des compétences et des attributions de la Communauté d'agglomération de Haguenau.

Ainsi, une commission spécifique « Avis sur les stratégies et projets de territoire » s'est réunie deux fois sur le projet de territoire de la Communauté d'agglomération de Haguenau – Horizon 2035.

Les membres du collège territorial de la Communauté d'agglomération de Haguenau sont les suivants :

- |                         |                             |
|-------------------------|-----------------------------|
| 1. M. Marc BECKER       | 6. M. Michel MUNZENHUTER    |
| 2. M. François BRUNAGEL | 7. M. Mathieu ROCHER        |
| 3. M. Yann GAUDEAU      | 8. M. Christian SCHOTT      |
| 4. M. Thomas GILLIG     | 9. Mme Marie-Odile STRASSER |
| 5. M. Olivier KLOTZ     | 10. Mme Nadine WANNER       |

La Communauté d'agglomération de Haguenau (également appelée CAH) a été créée par un arrêté préfectoral du 26 octobre 2016 et a vu le jour le 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Elle est le fruit de la fusion de quatre intercommunalités : les communautés de communes de la région de Haguenau, de Bischwiller et environs, de la région de Brumath et du Val de Moder. Fort de ses 98 000 habitants, son territoire présente des problématiques multiples et complémentaires, synonyme à la fois de diversité et de richesse. Cette nouvelle entité déploie désormais ses compétences à une échelle permettant d'actionner les leviers d'une véritable attractivité économique, résidentielle et touristique.

Une nouvelle étape s'est ouverte avec le souhait de porter une réflexion stratégique globale : l'élaboration du projet de territoire. Le projet de territoire exprime la vision à court, moyen et long terme du territoire et de ses enjeux, vision partagée entre les élus de l'agglomération. Il trace des perspectives, donne du sens à l'action communautaire et de la visibilité pour les concitoyens.

Sollicité par le Président de la Communauté d'agglomération de Haguenau, le Conseil de développement de l'Alsace du Nord rend un avis sur le Projet de Territoire Horizon 2035 de la Communauté d'agglomération de Haguenau qui lui a été présenté et tel qu'il sera soumis au vote du Conseil communautaire à l'automne 2021.

Le présent avis porte ainsi sur le Projet de Territoire -Horizon 2035- de la Communauté d'agglomération de Haguenau, adressé au Président du Conseil de développement de l'Alsace du Nord par le Président de la Communauté d'agglomération de Haguenau, par courrier reçu le 03 mai 2021.

Cette première saisine depuis la création du Conseil de développement de l'Alsace du Nord s'inscrit dans l'exercice des missions dévolues à une telle instance de consultation citoyenne.

**Cet avis du Conseil de développement a été présenté au bureau du 15 juin 2021 et ne pourra être présenté en séance plénière qu'en octobre, soit postérieurement à sa remise aux élus communautaires.**



HAGUENAU, le 22 avril 2021

**MONSIEUR MUNZENHUTER**  
**Président du Conseil de développement**  
**PETR de l'Alsace du Nord**  
**84 route de Strasbourg**  
**BP 70273**  
**67504 HAGUENAU Cedex**

Monsieur le Président,

Le Conseil de Développement (CODEV) que vous présidez est une instance consultative placée auprès du Pôle d'Équilibre Territorial et Rural d'Alsace du Nord et de la Communauté d'Agglomération de Haguenau (CAH) afin d'enrichir leurs projets par ses contributions et ses avis éclairés.

La Communauté d'Agglomération de Haguenau (CAH) a prévu de procéder à l'adoption du « Projet de territoire Horizon 2035 » lors du conseil communautaire du 24 juin 2021, après consultation du bureau de la CAH le 7 juin et de la conférence des maires le 9 juin prochain.

Le projet de territoire constitue un cadre de référence de la planification stratégique et des politiques publiques impulsées et mises en œuvre par la CAH. Plus qu'un projet centré sur les seules compétences de notre Communauté d'agglomération, c'est bien une démarche à visée stratégique, globale et transversale qui est proposée. Notre projet de territoire devra rester largement ouvert à toute forme de coopération avec nos organisations territoriales voisines, et permettra de susciter les synergies indispensables à la mobilisation optimale des ressources de chacun au profit d'une dynamique profitable à tous.

Dans ce sens, ce document doit aussi être considéré comme un point d'étape, base de travail aux collaborations nécessaires à la conduite de projets opérationnels trop souvent entravés par des limites administratives qui en limitent la portée et l'efficacité. Comme le prévoit la loi, « le conseil de développement est consulté sur l'élaboration du projet de territoire, sur les documents de prospective et de planification résultant de ce projet » (L5211-10-1 du CGCT). Aussi, je saisis le CODEV pour avis.

Le calendrier de cette saisine est contraint par nécessité, afin de permettre à la Communauté d'Agglomération de Haguenau d'adopter ce « projet de territoire Horizon 2035 », véritable colonne vertébrale pour les actions et projets à venir. Aussi, vous saurais-je gré de bien vouloir organiser les travaux du CODEV de telle sorte que celui-ci puisse transmettre un avis aux élus communautaires avant le 4 juin 2021.

Vous remerciant à nouveau pour votre engagement au cœur de l'action de la Communauté d'Agglomération de Haguenau, je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Le Président,



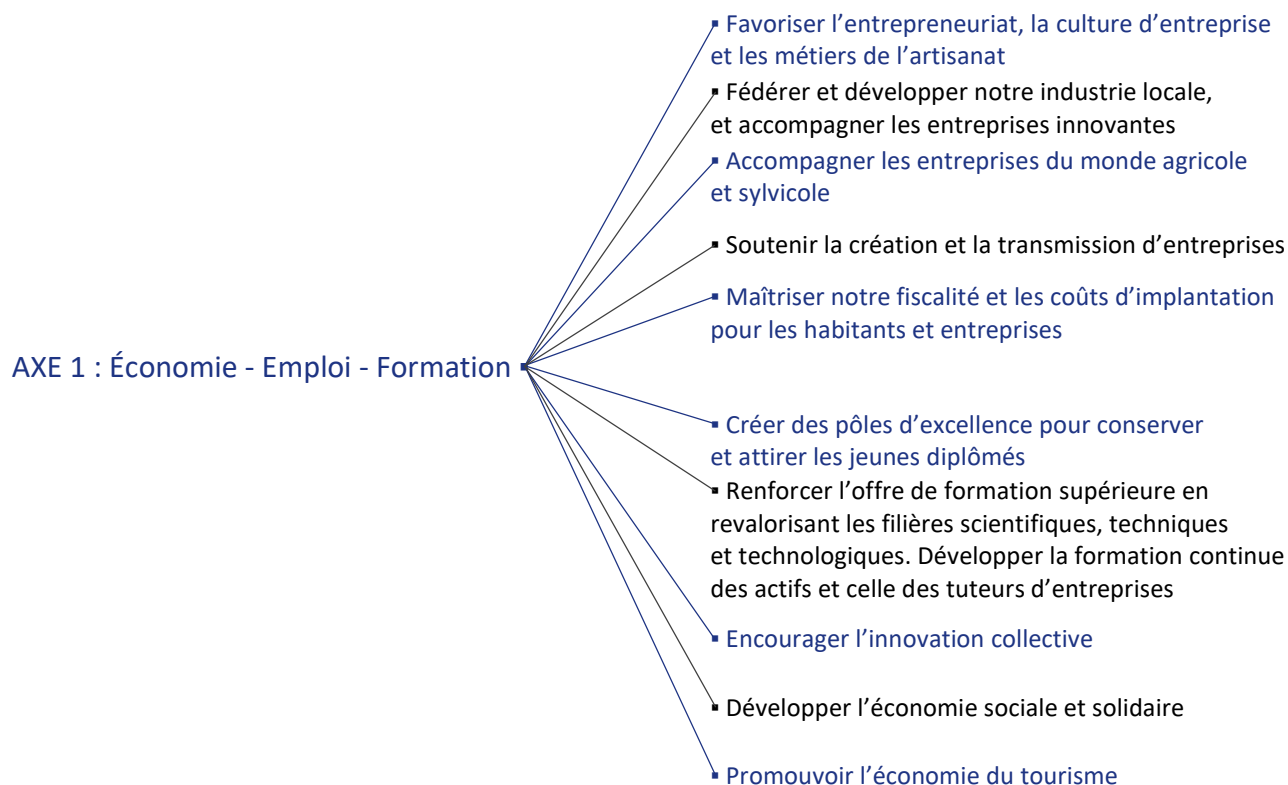
Claude STURM

Les ambitions et orientations proposées pour le territoire de la Communauté d'agglomération de Haguenau à l'horizon 2035 devront permettre de répondre à des enjeux majeurs identifiés pour le territoire qui seront les supports d'un programme opérationnel pour la période triennale 2021-2023.

### Ces grands enjeux sont organisés en 4 axes thématiques :

- Économie - Emploi - Formation
- Éco-responsabilité - Énergie - Mobilité
- Qualité de vie - bien-être - Lien social
- Équilibre territorial - Solidarité - Identité rhénane

Ces 4 axes thématiques se déclinent en 40 orientations stratégiques.



## AXE 2 : Éco-responsabilité - Énergie - Mobilité

- Être un territoire exemplaire sur le plan de l'éco-responsabilité
- Maîtriser notre consommation d'énergie et développer les énergies renouvelables et de récupération
- Réussir la rénovation et transition énergétique des structures et bâtiments
- Assurer une gestion qualitative de la ressource en eau
- Réduire la quantité des déchets sur le territoire et en assurer une gestion optimale
- Mettre en œuvre des contrats de ruralité et des mécanismes de solidarité intercommunale
- Elaborer le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal et le Plan Local de l'Habitat Intercommunal et Solidaire
- Diversifier et améliorer l'offre en mobilités alternatives
- Poursuivre le développement de l'offre de transport intra CAH et valoriser les pôles d'échanges multimodaux
- Intégrer le territoire dans les réseaux de communication de l'axe rhénan

## AXE 3 : Qualité de vie - Bien-être - Lien social

- Favoriser l'accès à des services de santé performants pour tous
- Faciliter la démarche d'accès des « services à la population »
- Développer une culture de la participation citoyenne
- Veiller à l'équilibre social et générationnel du territoire. Adapter l'économie liée au vieillissement démographique : « l'économie des seniors »
- Lutter contre l'isolement et développer des politiques de solidarité active pour les plus fragiles
- Disposer de logements durables et adaptés à tout âge de la population
- Favoriser l'épanouissement de la jeunesse par une politique active
- Développer une culture du numérique pour tous
- Valoriser la culture scientifique, technique et technologique
- Coordonner les politiques culturelles à l'échelle du territoire

#### AXE 4 : Équilibre territorial - Solidarité - Identité rhénane

- Garantir un bon équilibre entre milieux ruraux et urbains
- Maintenir les équilibres entre commerce de périphérie, commerce de centre-ville et commerce de proximité
- Assurer le développement de toutes les communes membres de la CAH, en intégrant la nécessaire solidarité entre nos territoires
- Mutualiser nos équipements et nos ressources
- Redynamiser les bourgs-centres
- Poursuivre nos efforts envers l'alsacien, le bilinguisme et le multilinguisme
- Renforcer les échanges transfrontaliers et accentuer notre présence dans le bassin rhénan
- Valoriser notre double culture latine et germanique
- Coopérer avec les territoires voisins et notamment ceux de l'Alsace du Nord
- Veiller au respect de l'identité du territoire et de ses communes



L'écriture du projet de territoire est un exercice politique prospectif qui doit susciter l'adhésion des acteurs du territoire aussi bien que de ses habitants. Il doit valoriser les atouts et les opportunités du territoire et exprimer la volonté politique d'en corriger les faiblesses et de contrer les menaces.

### **Des ambitions et des orientations partagées par le Conseil de développement**

Le Conseil de développement reconnaît qu'un travail important a été conduit à l'écriture de ce projet. Force est cependant de constater que le parti-pris de présenter 4 axes subdivisés en 10 orientations chacun, conduit à confondre fréquemment objectifs et moyens de mise en œuvre. D'autre part, le document pourrait être enrichi d'un slogan exprimant la synthèse des quatre axes thématiques. Le Conseil de développement propose, par exemple, le titre suivant : "Un avenir dynamique dans un cadre de vie de qualité".

Le Conseil de développement partage globalement les ambitions proposées, ainsi que l'essentiel des orientations et des objectifs, et forme le vœu que les présentes propositions d'amélioration puissent être prises en compte.

### **Tendances lourdes / tendances émergentes**

Les grandes tendances du territoire issues du travail réalisé sur les forces et faiblesses du territoire (SWOT) sont plutôt partagées.

Les rédacteurs du projet de territoire ont assumé la tendance générale au vieillissement de la population, confirmée par les données récentes de l'INSEE. Le Conseil de développement pense que si le vieillissement de la population peut être source de richesse (silver-économie ou économie des séniors), il ne faut pas l'admettre comme une fatalité et plutôt penser à toutes les politiques qui peuvent être sources de dynamisme et d'attractivité pour les jeunes couples et les familles. A ce titre, le Conseil de développement préconise de recueillir dans la consultation l'avis des jeunes trentenaires habitant le territoire.

### **Autres observations**

A aucun moment dans le projet de territoire, il n'est fait mention de la présence et du rôle de l'armée. Or, Haguenau, ville de garnison depuis le XVIII<sup>ème</sup> siècle, a joui très tôt d'une vocation militaire. Les restructurations nationales récentes confirment cette vocation en spécialisant le site de Haguenau dans le renseignement.

Ainsi, Haguenau figure parmi les onze premières places militaires qui structurent le déploiement territorial de l'armée. La vocation du quartier Estienne est le recueil et le traitement de l'information à vocation tactique et stratégique.

- La Brigade de Renseignements
- Le 2<sup>ème</sup> Régiment de Hussards
- Le 28<sup>ème</sup> Groupe Géographique
- 54<sup>ème</sup> Régiment de Transmissions

La présence et le déploiement de l'armée influencent le dynamisme d'un territoire. Il conviendrait d'ajouter aux objectifs du projet de territoire Horizon 2035 de la Communauté d'agglomération de Haguenau, la mise en œuvre de politiques assurant l'intégration des militaires et de leurs familles dans la vie locale.

## **AXE 1 : Economie – emploi – formation**

### **1.7 Renforcer l'offre de formation supérieure en revalorisant les filières scientifiques, techniques et technologiques. Développer la formation continue des actifs et celle des tuteurs en entreprises**

Notre territoire, riche de tout ce qui figure dans le document de synthèse transmis, peut également s'enorgueillir d'atouts dont ne disposent pas d'autres territoires, particulièrement dans les domaines de la santé et de l'industrie et qui doivent être valorisés comme source de dynamisme et d'attractivité.

#### **➤ Développer les liens entre le pôle sanitaire et le tissu industriel**

Le territoire de l'agglomération de Haguenau, et plus largement l'Alsace du Nord, sont historiquement dotés d'un tissu industriel de pointe et d'un pôle sanitaire important - Haguenau constitue le 4<sup>ème</sup> pôle alsacien en termes de recherche médicale -. Ces deux points forts doivent être liés en développant les technologies nouvelles appliquées à la santé, comme par exemple la robotisation, et en favorisant les connexions avec les industries du territoire. Le réseau RESILIAN peut être le support de cette mise en relation.

#### **➤ Développer la formation sanitaire et médico-sociale**

Le Conseil de développement souhaite mettre l'accent sur l'enjeu que constitue la formation, tant la formation initiale des jeunes que la formation continue des actifs.

Le développement de la formation médicale et sanitaire, en particulier, est crucial et la pandémie de Covid-19, qui a rudement mis à l'épreuve notre système de santé, n'a fait que souligner la nécessité de renforcer les métiers de la santé.

Le territoire dispose d'un maillage sanitaire – en ville comme à l'Hôpital – extrêmement dense et varié (relevé dans le SWOT), ce qui représente, à la fois, des perspectives de recrutement et des besoins en formation spécifiques. Le territoire devrait mettre en œuvre une politique volontariste en ce domaine (enseignement supérieur concernant la formation infirmière dont nous pourrions envisager de doubler les quotas de formation, en lien avec la Région, densifiant ainsi le pôle d'enseignement supérieur de Haguenau). Les perspectives de recrutement à court et moyen termes sont très importantes dans le domaine de la santé, et nous parlons ici de professionnels généralement jeunes (une centaine/an dont 80% ont moins de 25 ans), bien formés (niveau Licence) et disposant d'un certain pouvoir d'achat, ce qui entraîne des conséquences bénéfiques en matière d'accès au logement, de garde d'enfants (sur des horaires atypiques) et globalement en matière de vie locale.

### **➤ Susciter, encourager, soutenir la culture entrepreneuriale**

Le territoire a besoin d'entrepreneurs pour maintenir une économie de proximité, favoriser la compétitivité et créer de l'emploi. Car l'emploi est l'enjeu n°1.

Le territoire doit stimuler l'esprit d'entreprendre partout et sous toutes ses formes et l'offre de formation dans le domaine de l'entrepreneuriat doit être renforcée.

### **➤ Viser un objectif de développement de l'offre de formation de niveaux Bac +2 à Bac +5 en formation classique, en alternance et en formation continue**

La transition numérique remodèle aujourd'hui le monde du travail et aucun métier n'échappe à ce changement. L'intégration des technologies numériques, tant dans les processus de fabrication que dans les relations avec les clients, requiert une élévation des qualifications des salariés et en conséquence, une formation continue adaptée des actifs du territoire pour leur permettre de développer ou d'acquérir de nouvelles compétences.

Dans le domaine industriel, les entreprises ont fondamentalement besoin de techniciens supérieurs qualifiés, de cadres intermédiaires et d'ingénieurs/masters. Le Conseil de développement appelle de ses vœux de former plus de jeunes que nécessaire pour d'une part, couvrir les besoins des entreprises du territoire, et d'autre part, produire un gisement plus important de diplômés et diffuser au-delà des besoins locaux.

Les organismes de formations (lycées, écoles, université, IUT, centre de formations ...) devront continuer à renforcer les formations en alternance qui sont une source de professionnalisation et de production de compétences en phase avec les besoins des acteurs économiques locaux. Ces organismes seront en avance de phase sur les grands enjeux industriels du territoire (relocalisation de certaines productions, électronique, Telecom/5G, véhicule électrique, robotisation, Intelligence Artificielle, gestion des données/Data Center/Big Data, transition numérique, énergétique et environnementale ...). Sur tous ces sujets et d'autres non encore imaginés à ce jour mais qui existeront en 2035, les organismes de formations devront également pouvoir accompagner la montée en compétences des salariés du territoire de tout niveau, en proposant des parcours flexibles pour les salariés et les entreprises.

En s'appuyant sur l'usine école de l'industrie du Futur de Haguenau et sur le réseau RESILIAN, le pôle d'excellence en matière de formation industrielle pourrait devenir un vecteur de notoriété nationale et internationale pour notre territoire.

De manière générale, le Conseil de développement recommande une « massification » de l'enseignement supérieur sur le territoire.

## 1.9 Développer l'économie sociale et solidaire

### **➤ Encourager l'économie sociale et solidaire**

La crise sanitaire récente - sur fond de crise économique et de transition écologique - n'a fait que renforcer l'évidente nécessité d'un autre rapport à notre environnement, d'une autre façon d'envisager l'économie. La prise de conscience et les aspirations citoyennes convergent autour du besoin de développer des activités économiques réellement ancrées sur les territoires. Par ailleurs, au-delà de la production de biens ou de services, les acteurs de l'économie sociale et solidaire créent du lien, tissent un maillage des solidarités entre personnes, entre organisations et contribuent ainsi à construire des territoires plus résilients où chacun peut trouver sa place et bien vivre.

Le territoire de l'agglomération de Haguenau dispose d'un vivier en matière d'entreprises sociales et solidaires qu'il convient d'accompagner. MOBILEX en est une très belle illustration.

## 1.10 Promouvoir l'économie du tourisme

### **➤ S'orienter vers un développement touristique de gamme supérieure**

Le Conseil de développement recommande que la stratégie touristique s'oriente vers un positionnement de gamme supérieure. Les visiteurs sont aujourd'hui des consommateurs de plus en plus exigeants. Ils veulent du haut de gamme ou de la « rusticité » dans sa plus belle expression, tout en soulignant l'importance du respect de l'environnement.

## **AXE 2 : Eco-responsabilité – Energie – Mobilité**

### **➤ Rendre plus lisibles les ambitions de l'axe 2**

Le Conseil de développement relève une certaine confusion entre les objectifs poursuivis, et les moyens et outils de leur mise en œuvre (contrat de ruralité, PLUi, PLHi...). Cet axe 2 gagnerait probablement en lisibilité en le réorganisant en trois grandes thématiques :

- les ressources du territoire (points 2.1 à 2.5)
- l'aménagement de l'espace (points 2.6 à 2.7)
- les mobilités (points 2.8 à 2.10)

S'agissant de l'aménagement du territoire et, plus particulièrement de l'élaboration du PLUi, il conviendra d'être particulièrement vigilant à ne pas adopter des politiques foncières indifféremment restrictives et inhibantes, là où la disponibilité des espaces permettrait une croissance raisonnable de population, notamment par l'accueil de jeunes familles, indispensables au développement économique.

## **AXE 3 : Qualité de vie – Bien-être – Lien social**

### **➤ Prioriser l'accès au logement**

Le Conseil de développement préconise de restructurer cet axe en 3 sous-parties, en soulignant l'ordre des priorités : le logement et les services aux familles doivent être des objectifs prioritaires.

### **3.7 Favoriser l'épanouissement de la jeunesse par une politique active**

#### **➤ Améliorer la qualité de vie des jeunes et l'accès au logement**

A l'évidence, le déficit de jeunes sur le territoire de la Communauté d'agglomération de Haguenau est un constat largement partagé. Pour attirer et sédentariser une plus forte proportion de jeunes, une offre de logement diversifiée, ainsi que le développement des services en direction des trentenaires doivent être renforcés. Cette politique pourrait sensiblement contrebalancer le vieillissement de la population.

#### **➤ La petite-enfance**

En matière d'épanouissement de la jeunesse, le Conseil de développement ne peut qu'appuyer la volonté de mener une politique active et estime même que le projet de territoire gagnerait à être enrichi de propositions en faveur de la petite-enfance, en développant notamment les solutions d'accueil de la petite-enfance et en particulier les maisons d'assistantes maternelles.

#### **➤ L'égalité des chances pour tous**

Par ailleurs, l'accompagnement d'enfants issus de milieux défavorisés mériterait toutes les attentions de la Communauté d'agglomération de Haguenau pour favoriser l'égalité des chances dès le plus jeune âge.

Il serait en effet opportun de contribuer à l'atteinte de l'objectif d'une présence minimale d'enfants issus de familles en situation de pauvreté dans les modes d'accueil collectif. Le bénéfice d'une solution d'accueil représente un véritable atout pour les familles en situation de pauvreté. Il favorise l'insertion professionnelle des parents (en particulier des mères) et la socialisation des jeunes enfants. Il représente un enjeu particulièrement important pour les familles monoparentales, qui sont aussi parmi les plus vulnérables. Ce sont les raisons pour lesquelles l'amélioration de l'accès des familles les plus modestes aux services d'accueil de la petite enfance pourrait être un axe développé dans le projet de territoire.

La CAF souhaite mettre en place des crèches à vocation d'insertion professionnelle et aurait initié des échanges avec la ville de Bischwiller, notamment, pour bénéficier de ce type de crèche.

## **AXE 4 : Equilibre territorial – Solidarité – Identité rhénane**

Le Conseil de développement partage globalement la présentation de cet axe.

Il préconise toutefois d'inverser l'ordre des objectifs 4.6 et 4.7 : « Renforcer les échanges transfrontaliers et accentuer notre présence dans le bassin rhénan (c'est l'objectif), en poursuivant nos efforts envers l'alsacien, le bilinguisme et le multilinguisme. » (ce sont des moyens pour y parvenir).

### **Evaluation du projet de territoire**

Comment penser ensemble l'évaluation des politiques publiques ?

Le projet de territoire ne fait pas exception à une évaluation coût/efficacité. Celle-ci est double. Il conviendra d'une part d'évaluer en permanence l'adéquation des objectifs et des moyens et d'apporter les correctifs nécessaires à l'occasion de révisions intermédiaires. D'autre part, il convient d'évaluer les objectifs au regard des ressources budgétaires de la collectivité et notamment de ses capacités fiscales.

### **Le projet de territoire est-il susceptible d'être connu des acteurs et citoyens du territoire ? Est-il un document d'entraînement et de mobilisation ?**

#### **➤ Porter l'ambition pour le territoire, le projet de territoire, auprès de tous les citoyens**

Dans sa version actuelle, le projet de territoire n'est ni accessible au plus grand nombre d'acteurs, ni mobilisateur. La participation citoyenne ne peut fonctionner que si les enjeux sont connus de tous les citoyens et recueille leur adhésion.

Au-delà d'une présentation adaptée dans sa forme (composition graphique, illustrations...), il s'agit de développer un message politique clair et convaincant, susceptible d'être partagé par tous les acteurs du territoire, élus, opérateurs économiques et sociaux et par la population.

\*\*\*\*\*



## CONSEIL DE DEVELOPPEMENT DE L'ALSACE DU NORD

Maison du Territoire

84 route de Strasbourg – 67500 HAGUENAU

